



DEVENEZ VENDEUR·EUSE AUTOMOBILE CONFIRMÉ·E

AVEC L'ÉCOLE NATIONALE DU GNFA



DES FORMATIONS EN ALTERNANCE PARTOUT EN FRANCE

CQP VENDEUR·EUSE AUTOMOBILE CONFIRMÉ·E

Pour devenir Vendeur Automobile Confirmé, la formation CQP VAC vous permet d'acquérir toutes les compétences nécessaires. Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification créée et validée par les professionnels de la branche des services de l'automobile. Il est régulièrement modifié et adapté aux évolutions des métiers et des qualifications.

PROFESSIONNALISME ET EXPÉRIENCE

Passionné par l'automobile et le domaine commercial, vous souhaitez vous perfectionner dans la vente. Disponible, à l'écoute et prêt à travailler en équipe, la communication est un de vos atouts principaux. Être vendeur automobile, c'est aussi proposer l'achat de services associés tels que le financement, l'extension garantie et le contrat de maintenance. Au cours de votre formation, vous passerez plus de 2/3 de votre temps en entreprise. Votre expérience s'appuiera sur les responsabilités effectives que vous aurez exercées, votre entrée dans la vie active en sera accélérée.

CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Vous bénéficiez des conditions vous permettant d'accéder à un contrat de professionnalisation. Vous êtes titulaire ou de niveau bac à bac + 2 dans les domaines de la vente et du commerce. Vous possédez le permis de conduire B. Vous devrez également satisfaire aux tests d'aptitude et de motivation.

OBJECTIFS DE FORMATION

Le but de cette formation est de vous préparer aux techniques professionnelles qui vous permettront de :

- Développer votre portefeuille clients et prospects (exploiter les réseaux sociaux)
- Préparer et suivre vos plans d'actions commerciaux (démarche marketing et digitale)
- Commercialiser les produits et les services du secteur de la vente automobile en tenant compte du parcours d'achat du client
- Procéder à l'estimation physique d'un véhicule d'occasion (VO)
- Réaliser les activités relatives à la gestion de la commercialisation

RECONNAISSANCE

À l'issue de votre formation, vous obtenez le CQP Vendeur Automobile Confirmé lors d'un examen se déroulant en présence de professionnels. Il vise la qualification dénommée par la convention collective : Vendeur Automobile Confirmé et se classe à l'échelon 20.

VALIDATION DE LA FORMATION ET OBTENTION DU CQP

Le CQP est validé par un entretien de fin d'année.

En cas d'échec, le candidat reçoit une attestation de réussite des blocs acquis, d'une validité de 5 ans.

DURÉE ET DOMAINES D'ENSEIGNEMENT

Formation en alternance de 450 heures réparties sur 9 mois.

Prospecter et fidéliser la clientèle	102 h
<ul style="list-style-type: none">• Prospection téléphonique• Prospection sur le terrain• Mise en œuvre des plans d'actions de prospection et de fidélisation pour développer les ventes de véhicules	
Vente de véhicules neufs ou d'occasion et des services associés auprès de la clientèle	306 h
<ul style="list-style-type: none">• Création d'une relation virtuelle avec le client• Accueil et identification des motivations clients pour vendre des véhicules• Argumentation des caractéristiques techniques des véhicules• Présentation de véhicule de façon statique et dynamique• Négociation d'une offre globale• Conclusion et contractualisation d'une vente• Reprise de véhicules d'occasion• Vente de produits périphériques et de solutions financières liés à la vente de véhicules• Intégration des éléments juridiques et administratifs liés à la commercialisation d'un véhicule	
Préparation à l'entretien avec le jury	7 h
Régulation pédagogique	35 h
Temps d'épreuve par candidat	5 h

STATUT ET RÉMUNÉRATION

Vous profitez des avantages liés au contrat de professionnalisation : vous êtes considéré comme salarié en formation, bénéficiez de l'assurance sociale et êtes rémunéré selon votre âge ainsi que votre niveau de formation.

BÉNÉFICIAIRES	DROIT GÉNÉRAL	Au moins titulaires d'un diplôme (bac pro) ou titre professionnel de niveau IV
	% du SMIC*	
- de 21 ans	55 % (846,68 €)	65 % (1 000,62 €)
de 21 à - 26 ans	70 % (1 077,59 €)	80 % (1 231,54 €)
26 ans et +	100 % (1 539,42 €)	

*Au 1^{er} janvier 2020, le montant du SMIC est de 10,15 € brut soit 1 539,42 € brut mensuel sur la base de la durée légale de 35 h hebdomadaires.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

